

Le Trot une force, une chance, une richesse pour l'Europe

Le Trot en Europe

C'est un secteur économique
primordial dans le domaine
agricole qui doit bénéficier
d'un cadre juridique et financier
adapté lui permettant de jouer
au mieux et de façon pérenne
son rôle d'acteur majeur
de la politique agricole commune,
au sein de l'Union Européenne.

50 497

courses organisées

dans **21 pays**

dont 17 membres de l'Union Européenne

sur **461** hippodromes,
dont 170 hippodromes mixtes
(trot et galop)

regroupant

63 470

chevaux différents

qui se répartissent

480 millions d'euros
en prix de course

généralant

des paris

pour près de

8 milliards d'euros,
principalement sous la forme
du pari mutuel

assurant environ

100 000

emplois à temps plein

et occupant pratiquement

500 000

hectares de terres agricoles

(Statistiques UET pour 2018)

Qu'est-ce que l'UET ?

La formation

Créée en 1973, à l'initiative des principaux responsables des courses au trot en Allemagne, en France, en Italie et dans les pays nordiques, l'Union Européenne du Trot a rassemblé à l'origine 9 fédérations nationales de l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale qui ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mettre en place une structure commune supranationale.

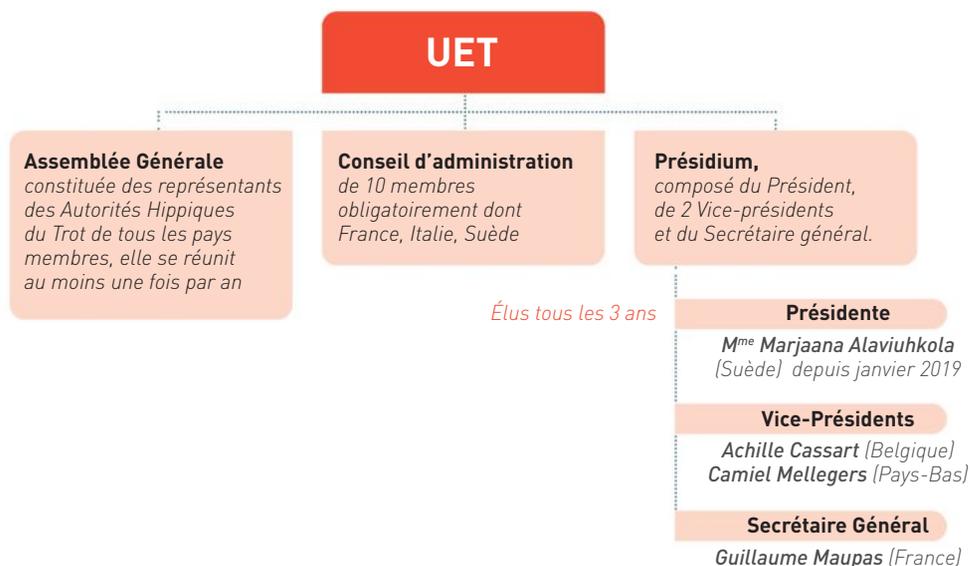
Au fil des années, son influence n'a cessé de grandir et, désormais, elle regroupe les Autorités Hippiques du Trot de 21 pays à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, République

Tchèque, Russie, Serbie, Slovénie, Suède et Suisse.

Le Royaume-Uni est partenaire de l'UET mais pas membre, puisque sur son territoire sont organisées des courses au trot mais aussi à l'amble, spécialité non agréée par l'UET.

L'objet social

Les statuts de l'UET prévoient la représentation d'une seule fédération de trot officiellement reconnue par les Autorités gouvernementales dans chacun des pays membres (Article 3-1). L'UET a pour principal objet social (Article 1) la promotion de l'élevage des trotteurs, des courses au Trot, des paris hippiques, ainsi que leur intégrité et leur prestige à l'échelon international.





Les missions de l'UET

L'UET a pour missions :

d'établir des relations étroites et durables entre les fédérations membres,

de favoriser les échanges d'informations et d'élaborer des règlements communs pour l'élevage et les courses, notamment au travers de l'Accord international qui doit obligatoirement être mis en œuvre dans tous les pays membres,

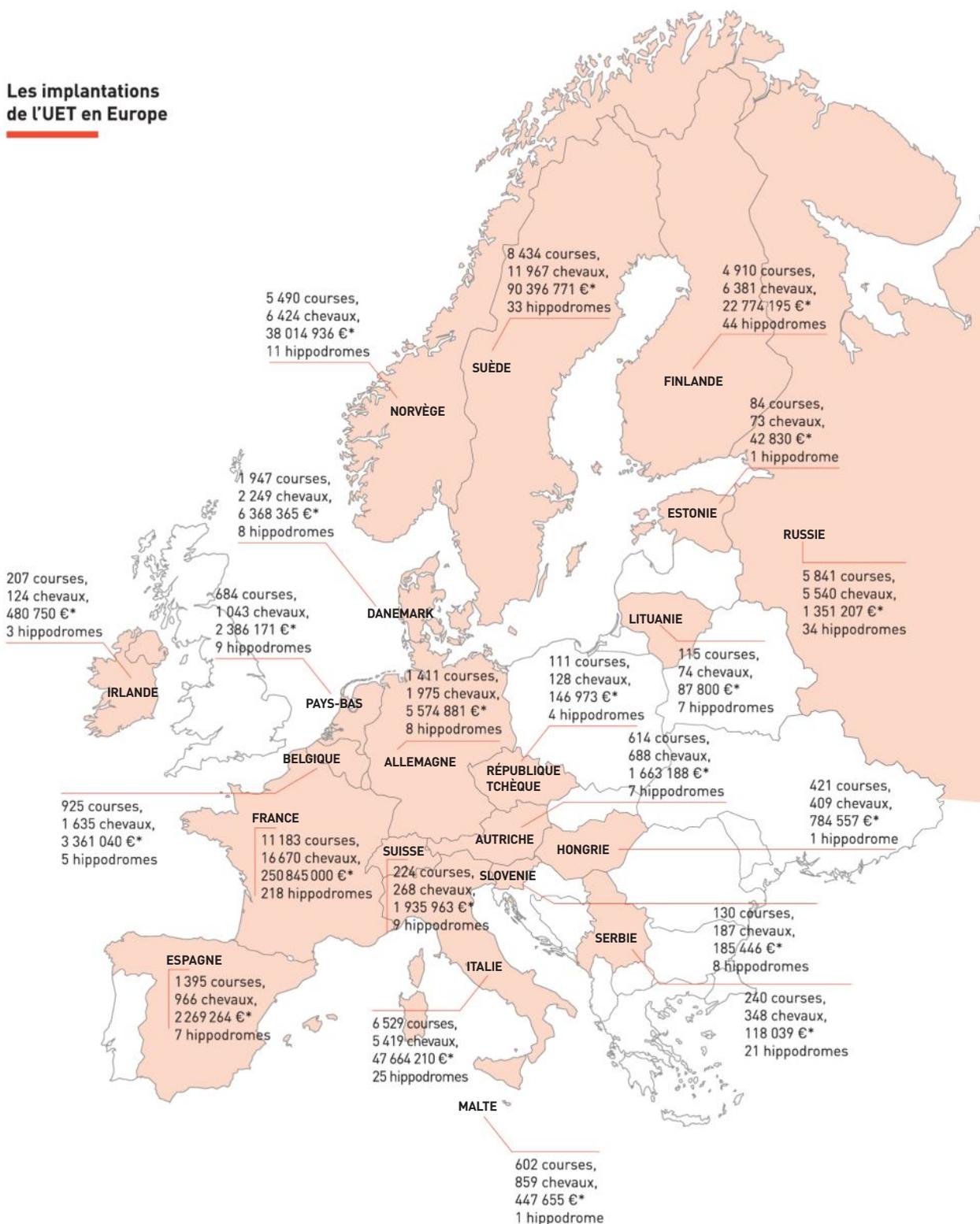
de coordonner le calendrier des épreuves internationales,

d'harmoniser et de veiller à l'application des règlements et décisions communes concernant l'élevage et les courses,

de représenter les intérêts généraux du trot dans les manifestations internationales,

de promouvoir le trot dans les médias.

Les implantations de l'UET en Europe



* allocations offertes

Les enjeux de l'élevage du trotteur en Europe



Cheptel trotteur

200 000
UNITÉS

dont

33 800
POULINIÈRES

2567
ÉTALONS

pour produire

22 900
TROTTEURS

*(Statistiques
UET pour 2018)*

Le principe de l'élevage consiste à sélectionner judicieusement des reproducteurs pour faire naître et élever des trotteurs susceptibles d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans les courses qui leur sont offertes et qui, elles-mêmes, visent à révéler les meilleurs éléments qui sont, à leur tour, orientés vers la reproduction.

Le cheptel trotteur en Europe se compose d'environ 200 000 unités dont 33 800 poulinières en 2018 qui ont été saillies par 2567 étalons pour produire 22 900 trotteurs.

Même si les conditions économiques de l'élevage se sont quelque peu dégradées dans plusieurs pays européens ces dernières années, le nombre des naissances n'a que faiblement baissé et continue, dans l'ensemble, à témoigner d'une belle vivacité du secteur.

Les races de trotteurs

Il existe quatre grandes races de trotteurs dans le monde, le **standardbred américain**, le **trotteur français**, le **sang froid nordique** et l'**orloff russe**. Dans de nombreux pays les trotteurs sont le résultat du croisement de chevaux européens avec des standardbred américains, et constituent un cheptel de sang mêlé qui est parvenu à atteindre un bon niveau qualitatif recherché par les acheteurs lors des ventes de yearlings.

Les stud-books

Les livres généalogiques (stud-books) obéissent à des règles d'inscription plus ou moins contraignantes, chaque pays gérant son registre en fonction de critères sélectifs propres en vue de valoriser les produits nés sur son terroir.



Si l'insémination artificielle par semence transportée est pratiquée dans la plupart des pays européens, pour le trotteur français elle est interdite seule l'insémination en sperme frais sur le lieu de récolte étant autorisée.

L'implantation

L'élevage trotteur est bien souvent disséminé en de nombreuses exploitations agricoles dans les régions de pâturages, puisque dans la majorité des cas, un éleveur n'a pas plus de 2 poulinières. Toutefois de grands élevages ont réussi à forger des labels réputés qui font la renommée de la production de leur pays d'origine.

La superficie des terres occupées par l'élevage trotteur est évaluée à 200 000 hectares et c'est grâce à cette activité, bien souvent complémentaire, que des exploitations agricoles qui sont contraintes à la polyvalence peuvent se maintenir dans nos territoires ruraux.

Toutefois, pour le trotteur français, qui peut être élevé dans 30 pays dans le monde, le livre généalogique est réservé aux produits issus de ce sang qui a été scrupuleusement conservé même si des ouvertures limitées et strictement contingentées vers des courants extérieurs considérés comme améliorateurs ont été périodiquement réalisées.

Le stud-book du trotteur français qui est particulièrement soucieux d'une préservation de la race spécifique forgée depuis près de deux siècles est le plus important d'Europe puisqu'il représente environ la moitié des naissances, avec 15 800 juments saillies par 500 étalons et une production en 2018 de 10 500 poulains sur 20 800 produits sang chaud en Europe.

11 663
ÉLEVEURS

Superficie
des terres
occupées
par l'élevage
trotteur

250000
HECTARES

La décroissance de l'élevage aurait inévitablement pour conséquence la disparition de très nombreuses exploitations et le chômage de milliers de personnes dans l'Union Européenne. Il est donc impératif de permettre aux 11 600 éleveurs enregistrés et à leur personnel de poursuivre leur métier et de continuer à jouer un rôle essentiel dans l'économie agricole européenne.

Les courses au trot en Europe



5 189
ENTRAÎNEURS

Les courses

En 2018, on a dénombré 63 470 trotteurs qui ont participé à 50 497 courses sur 460 hippodromes. L'importance de cette activité varie de façon sensible selon les pays puisqu'en France 16 670 chevaux ont pris part à 11 183 épreuves sur 218 hippodromes, alors qu'en Irlande par exemple 124 trotteurs ont disputé globalement 207 courses sur 3 hippodromes.

25 000
PERSONNES
EMPLOYÉES

5 903
JOCKEYS
OU DRIVERS

1 117
APPRENTIS

13 220
AMATEURS

Les hommes

Les trotteurs sont confiés à 5 189 entraîneurs qui, si l'on prend en compte uniquement les professionnels, ont dans la majorité des cas entre 5 et 20 chevaux dans leur écurie. Avec le personnel employé dans ces établissements, on estime que l'entraînement des trotteurs occupe environ 25 000 personnes. Ces chevaux sont montés ou menés en course par 5 903 jockeys ou drivers professionnels, par 1 117 apprentis ou lads et par 13 220 amateurs.

Les courses regroupent, selon les pays, entre 8 et 16 partants en moyenne et le programme d'une réunion se compose généralement de 7 à 12 épreuves. Certains programmes comportent exclusivement des courses au trot tandis que d'autres mixent ces épreuves avec des courses au galop.



Les allocations

Les courses au trot en Europe sont dotées au total de 480 millions d'euros revenant aux propriétaires ou copropriétaires enregistrés au nombre de 31 233, aux entraîneurs et aux drivers ainsi qu'aux 11 663 éleveurs.

Ces dotations résultent, la plupart du temps, d'un prélèvement opéré sur les paris dont le montant global a atteint 8 milliards d'euros. Les États, de leur côté, procèdent à un prélèvement sur ces paris dont une partie est reversée, dans certains pays, à la filière cheval.

Les dotations en prix de course varient de manière très sensible d'un pays à l'autre en fonction de l'importance de l'activité. Si elles sont en moyenne de 8 200 € par épreuve en Europe, elles atteignent en France 22 450 € et 11 000 € en Suède, mais sont inférieures à 2 500 € dans 8 pays de l'Union Européenne. De ce fait l'espérance moyenne de gains d'un trotteur sur 1 année qui est de

15 000 € en France tombe à 8 000 € en Italie et en Suède et est souvent inférieure à 3 000 €.

Si l'on prend en compte les frais d'acquisition du cheval (soit à l'amiable soit en vente publique) et le coût annuel de son entraînement, force est de constater que la propriété et l'exploitation d'un trotteur de course constitue une activité fortement déficitaire financée en grande partie par les propriétaires eux-mêmes dans une proportion qui peut très rapidement devenir insupportable et entraîner la chute de tout l'écosystème.

Les défis du trot dans l'Union Européenne



Le financement de la filière

L'essentiel du financement du secteur de l'élevage et des courses est réalisé à partir d'un prélèvement opéré sur les paris engagés. Les courses sont donc étroitement liées aux paris et les paris trouvent un support idéal dans les courses.

Il faut, en conséquence, pour soutenir l'activité économique de ce secteur, institutionnaliser un système de financement rigoureux et viable qui permette, par une juste redevance sur les paris, d'apporter à l'organisateur de la course les moyens de remplir sa mission.

Si l'on peut admettre que cette redevance soit librement négociée entre organisateurs de courses et opérateurs de paris en raison du droit de propriété attaché au spectacle présenté et à la fourniture des images et données qui en découle, il faut néanmoins imposer un taux minimum de prélèvement susceptible d'assurer la pérennité du secteur. Tous les pays qui ont ignoré cette absolue nécessité ont vu le secteur des courses se dégrader fortement et l'activité d'élevage périlcliter que ce soit en Italie, ou en Allemagne par exemple.

Les fédérations membres de l'UET ont donc fixé d'un commun accord et à l'unanimité (Chapitre VIII de l'Accord International) :

- à **3% au minimum le taux de redevance obligatoire** sur les paris enregistrés sur les courses organisées dans un autre pays,
- et à **8% au minimum** le taux de redevance pour celles organisées dans le pays de collecte des enjeux.

Seules la généralisation et la mise en application de cette règle peuvent assurer la sauvegarde de la filière et il convient donc de lui donner un fondement juridique européen.



Cette redevance doit s'assortir d'obligations strictes aussi bien pour les organisateurs de courses que pour les opérateurs de paris.

Pour les premiers :

— il faut offrir un **niveau d'allocations** rendant la course attractive avec un nombre de concurrents suffisant pour générer un volume satisfaisant de paris,

— il faut aussi veiller à assurer **l'intégrité des compétitions** par une surveillance rigoureuse, par des moyens humains et matériels suffisants et par des procédures appropriées,

— le contrôle anti-dopage qui est déjà très développé avec 36 776 prélèvements biologiques organisés en 2018 doit être maintenu à un haut niveau, même si son coût est élevé.

Pour les paris, des mesures doivent être mises en place pour éviter :

- les manœuvres frauduleuses,
- le blanchiment d'argent,
- les comportements addictifs,...

Ces obligations qui sont la garantie du bon fonctionnement et du développement des courses et des paris nécessitent des moyens financiers importants justifiant les taux de redevance arrêtés en commun.

En outre, il est logique que les États qui ont un rôle de régulateur dans le domaine des jeux et qui doivent s'assurer de la probité du secteur, perçoivent des revenus sur les paris dans une limite restant compatible avec le poids des jeux organisés.



C'est donc en prévoyant une obligation par voie législative au niveau de l'Union Européenne, avec des taux de redevance adaptés pour tous les pays membres avec 3% au minimum sur les paris pris sur les courses organisées à l'étranger et 8% sur les courses organisées dans le pays d'enregistrement des paris que l'on pourra assurer à ce secteur fort, avec le galop de 200 000 emplois directs en Europe, la possibilité de poursuivre son activité économique.

Les autres objectifs

Parmi les autres objectifs de l'UET figurent :

— la représentation auprès de la Commission Européenne des fédérations membres pour les garanties relatives :

- au transport des chevaux, aux problèmes sanitaires et au bien-être animal,
- à la tenue des livres généalogiques,
- à l'enregistrement, l'identification et la traçabilité des trotteurs.

— la labellisation des courses internationales retenues comme support de jeux dans d'autres pays, de façon à garantir la qualité des épreuves, l'harmonisation de leurs règles et la fiabilité de leur contrôle.



Contrôle anti-dopage

36 776
PRÉLÈVEMENTS
BIOLOGIQUES
EFFECTUÉS



Union Européenne du Trot
7 rue d'Astorg, 75008 Paris, France
Tel. : +33(0)1 49 77 14 03
Fax. : 33(0)1 49 77 17 04
uet@letrot.com
www.uet-trot.eu